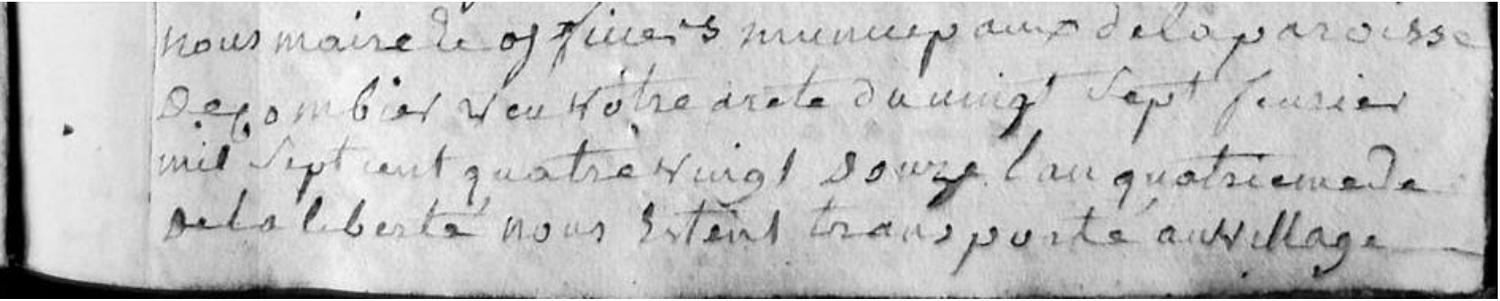


Nous maire et officiers municipaux de la paroisse  
De Combiers veu notre areté du vingt sept fevrier  
Mil sept cent quatre vingt douze l'an quatrieme de  
De la liberté nous estant transporté au village

Du molin neuf avons demandé la clef au curé de la  
Chapelle enoncé dans la requete numero 349 signe  
Amilhien Lacombe ledit pierre amilhien pretre frere a jean  
Amilien lacombe nous ayant fait entrer par une petite porte  
Nouvellement faite que icelle porte comunique dans la cour  
Dudit pretre ayant obtenu qu'en antran dans laditte porte  
Il s'y est trouvé une sacristie contenant environ douse pies  
De longueur sur quatre pies de largeur de la somme entre dans  
Laditte chapelle et le dit pretre nous ayant fait l'ouverture  
D'une autre porte qui don- sans ysue donne sur une  
Plasse du dit village y estant avons examine que sur  
L'otel etes un nouveau tablaud de sainte genevieve un gros  
Livre plus quatre sierge sur leur flambaud plus avons  
Observé que laditte chapelle avoient environ dix huit  
Pies de longueur sur douze de largeur dans laditte chapelle  
Il sy est trouvé trois saise deux double et une simple  
Un benitier a la grande porte contenant environ  
Trois paine a trois quart plaint avons observe sur le  
Dessus de la grande porte la datte portée par la  
Requette dudit jean amilhien au--- presanté mes que  
La datte n'est que nouvellement gravée et n'ayant conu  
Aucun vestige d'antiquité nous estans informé aux  
Demende de notre comune il nous ont déclaré n'y avoir  
Jamais ----- entendu dire qu'il eut james de chapelle  
Fait au moulin neuf le quinze avril 1792 l'an quatrieme  
De la liberté et avons signé Vallade Dujoubert mere  
Lacaton oficier municipal forgeron oficier municipal  
Vallade oficier municipal chevrier procureur de la  
Comun forestas greffier de la municipalité de Combiers  
N 34, a messieurs du departement de la Charante  
Renvoyé au directoire du district d'angouleme pour  
En communiquer a la municipalité de Combiers  
Sur ces observations et donne son avis fait au directoire  
Du district a angouleme le 17 mars 1792 l'an 4 de

La liberté signe m-----d maude Che-e-on angouleme le  
 8<sup>e</sup> mars 1792 n 144 -----  
 Jean amilhien Lacombe fils aine de la famille a l'honneur  
 de represanter que en 1780 il fit retablir au lieu du  
 Moulin neuf paroisse de Combiers a ces frais particuliers  
 et rebénir une ancienne chapelle oratoire quy par une datte  
 empreinte sur une grosse pierre de 1004 pare que c'est  
 en -ntre --- depuis 700 ans pour y faire dire la messe  
 particuliere prier dieu et les devoirs de cretien voulant  
 jouir de la faveur de la loy c'est a cette fin de laditte chapelle  
 privatiment a---y a---y---t et mal intentionnés quy voudroient  
 en jouir malgré luy et menacent autrement d'evasion injuste  
 ce considéré messieurs delaisse a votre justice et bonté de  
 métre la chapelle sous votre protection sauvegarde areter  
 qu'il n'entrera dans ycelle et n'y assistera a messe que ces  
 represantant et ces parens et amis qui celuy rendra qu'a  
 cette fin il fasse tel ecritaux pour la messe en culte particulier  
 du sieur lacombe et ces parens et amis seulement et fera des  
 veux pour votre prosperité signé amilhien Lacombe



nous maire & officiers municipaux de la paroisse  
 de Combiers & en votre date du vingt Sept Jours  
 mil Sept cent quatre vingt deux au quatrieme de  
 de la liberte nous Estent transporte au Village

Du moulin neuf avons demandé la loge d'aujourd'hui de la  
 Chapelle Ennomadaus la requête numero 349 Signe  
 amilthien lazombe ledit pierre amilthien pretre pres a jean  
 ami lazombe nous ayant fait entrer par une petite porte  
 nouvellement faite que julle porte communique dans la cour  
 Dudit pretre ayant observe que n'entrant dans la dite porte  
 il s'y est trouve une Saisie contenant environ douze pie  
 de longueur sur quatre pie de largeur d'elaine entre dans  
 la dite chapelle le ledit pretre nous ayant fait l'ouverture  
 d'une autre porte qui donne sur une donne sur une  
 place dudit village y estant nous examinons que sur  
 l'otel d'un nouveau labland de Sainte germaine un gros  
 liere plus quatre piere sur leur flanc plus avons  
 observe que la dite chapelle avient environ dix huit  
 pie de longueur sur douze de largeur dans la dite chapelle  
 il s'y est trouve trois Saisie deux double d'une simple  
 un boe nities a la grande porte contenant environ  
 trois paine a bois quart pt aint nous observe sur le  
 dessus de la grande porte la dite porte par la  
 laquelle fut. jean amilthien nous pas ante mes que  
 la dite nest que nouvellement gravee de ny ayant conu  
 aucune Hestige d'antiquite nous en ont informe au p  
 rnement de notre commune il nous ont declare ny avoir  
 jamais veu, entendee dire qu'il y eut jamez de chapelle  
 fait au moulin neuf le quinze avril 1792 la quatrieme  
 de la liberte de nous Signe Hallade du joubert mes p  
 l'acator officier municipal forgeront les pices municipales  
 Hallade officier municipal cheures procureur de la  
 commune forestier greffier de la commune palite de zombies  
 N 34 amessent du departement de la harante  
 nous ayé au directeur du district d'Angoulême pour  
 en joindre a la municipalite de zombies  
 Sur ces observations ledouves sou auis fait au district  
 du district d'Angoulême le 17 Mars 1792 l'auy de

